

**EXTRAIT DU RE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RAVILLE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 août à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

09/08/2024

**Présents : Michel URBAN – Cyrille BECKER – Céline TROSZCZYNSKI - Florianne ZIPPEL – Mélanie BECKER – André ERHARD - Denis DUCLERMORTIER**

**Absents excusés : Delphine BERGER – Matthieu GOBILLOT – Pierre BENOIT**

**Nombre de procuration : GOBILLOT à BECKER Mélanie – BENOIT à BECKER Cyrille**

**Secrétaire de séance : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY**

**DCM 30/2024 RENONCIATION DE PROPRIETE**

Le premier adjoint expose au conseil municipal le retour des recherches archéologique qui ont été effectuées sur la commune en 2017/2018 – Rue des 3 Cantons – Section 33 / Parcelles : 20,23,53 et 62 :

- Fragments de céramique, tessons de « cruche » ou « coupe » identifier à partir de tessons archéologiquement complets.
- Morceaux de charbons

Le premier adjoint propose de renoncer à la propriété du mobilier archéologique car il faut être en mesure d'assurer les conditions de conservation et de sécurité appropriées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Autorise le Maire :

- De faire la lettre de renonciation de propriété et que le mobilier sera visible au Centre de conservation et d'étude de Lorraine à Metz.

Fait à RAVILLE, le 16 août 2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »



Le Maire,  
Michel URBAN

La secrétaire de séance  
CHLOUP SURMELY  
Marie-Pierre

